

# Conseil d'école extraordinaire école André Prévot-Valéri de Bricqueville-sur-Mer lundi 7 janvier 2019

Mairie : M<sup>me</sup> HENRY, M<sup>me</sup> PICOT, M<sup>me</sup> JOSSEAUME, M<sup>me</sup> GUITTON

Parents d'élèves : Mme BADIN, Mme ETAVE, M. HANQUEZ, Mme LETELLIER

Equipe éducative : M. CHARUEL, M<sup>me</sup> CAPLAIN, M<sup>me</sup> HANQUEZ, M<sup>me</sup> SEBAL

Autres : M. BRAULT (DDEN)

Excusés : Mme CARRÉ (IEN), M. BOUGON (mairie) , M<sup>me</sup> BAILLIEUX-HENRY (adjointe à la mairie),  
Mme JOURDAN (enseignante), Mme LUANG (enseignante).

## 1) Vote

M. Charuel a expliqué que dans le cadre d'un changement d'organisation du temps scolaire pour la rentrée de septembre 2019, une demande devait être faite à l'Inspection Académique avant le 18 janvier. De ce fait, il a été effectué un vote pour savoir s'il fallait un changement ou non.

A la question : Souhaitez-vous une organisation du temps scolaire sur 4 jours ou sur 4,5 jours ?

M. Charuel a précisé les réponses attendues : 4 ; 4,5 ou une absence de réponse (bulletin blanc). Toutes autres réponses étant considérées comme nulles.

Mme Henry a fait savoir qu'elle avait la procuration de M. Bougon.

Mme Cathy Demay a effectué le dépouillement.

Sur 11 votants (4 enseignants, 4 parents d'élèves élus, 2 représentants de la mairie et 1 DDEN), 11 voix se sont exprimées pour un passage de l'organisation du temps scolaire à 4 jours.

Mme Henry a expliqué qu'une demande de dérogation serait envoyée par la municipalité à l'Inspectrice d'Académie pour aller dans ce sens. Elle a souligné que le vote du conseil municipal s'était également prononcé pour un retour à 4 jours.

## 2) Les horaires

M. Charuel a précisé que pour des raisons de gestion du personnel, la municipalité souhaitait garder un emploi du temps : 8h30-11h45 13h45- 16h30.

Mme Henry a expliqué la difficulté de préparation de l'organisation de l'emploi du temps du personnel communal. Elle a expliqué également qu'une nouvelle personne avait été embauchée pour surveiller le temps extra-scolaire.

M Charuel a précisé que la municipalité avait la maîtrise des contraintes techniques et que de ce fait, elle déciderait.

Mme Guitton a expliqué qu'un changement d'emploi du temps pouvait se décider plus tardivement au deuxième ou troisième Conseil d'école.

M. Charuel a expliqué qu'il se renseignerait auprès des services de l'Inspection académique.

3) Organisation du mercredi :

Mme Henry a précisé que la municipalité avait effectué un sondage auprès des parents et que seulement 15 enfants sur 93 avaient besoin d'une garderie régulière.

Mme Sebal a rappelé que les CM2 n'avaient pas eu cette enquête car ils ne seraient pas présents l'année prochaine.

Mme Henry a expliqué que ce nombre restait tout de même minime et que de toute façon il n'y avait pas de possibilité pour l'heure de faire une garderie le mercredi matin. De plus, Mme Henry a rappelé qu'une convention avec le Centre de loisirs de Bréhal avait été signée et que les enfants qui auront besoin d'une garderie le mercredi matin pourraient s'y inscrire.

<i>Signature représentant enseignant :</i>	<i>Signature représentant mairie :</i>	<i>Signature représentant des parents d'élèves élus :</i>